



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 31 OCTOBRE 2024

Affaire n° 19-20241031

Fourniture et pose d'équipements ludiques, sportifs et de revêtement de sols
Modifications n° 1 des marchés VI2022.236, VI2022.237, VI2022.238, VI2022.239 et VI2022.240

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

4 novembre 2024

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 25 octobre 2024

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 36
- représentés : 11
- absents : 2

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trente et un octobre à seize heures cinquante-deux minutes, les membres du Conseil municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Patrice Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Jean Richard Lebon, Marie Héléna Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Sylvie Leichnig, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Jean-Pierre Georger, Serge Técher, Serge Sautron, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noéline Domitile, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Domitile-Schneeberger, Gilles Fontaine, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Antoine Lebian

Étaient représentés :

Charles Emile Gonthier par Mansour Zarif, Catherine Turpin par Mimose Dijoux-Rivière, Albert Gastrin par Augustine Romano, Francemay Payet-Turpin par Daniel Maunier, Martine Corré par Doris Técher, Véronique Fontaine par Gilberte Lauret-Payet, Jean-Philippe Smith par Laurence Mondon, Régine Blard par Sylvie Jean-Baptiste, Josian Soubaya Soundrom par Sylvie Leichnig, Nathalie Fontaine par Monique Bénard, Anissa Locate par Patrice Thien-Ah-Koon

Étaient absents :

Dominique Gonthier, Jack Gence

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 19-20241031

Fourniture et pose d'équipements ludiques, sportifs et de revêtement de sols
Modifications n° 1 des marchés VI2022.236, VI2022.237, VI2022.238, VI2022.239 et VI2022.240

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le rapport n° 19-20241031 présenté au Conseil municipal du 31 octobre 2024,

Considérant que les accords-cadres à bons de commande suivants relatifs à la fourniture et pose d'équipements ludiques, sportifs et de revêtement de sols ont été notifiés le 23 novembre 2022 aux sociétés ci-après :

| Lots | Intitulé | Titulaires | Marché n° | Montant maximum annuel en € HT |
|-------------|--|---|------------------|---------------------------------------|
| 1 | Équipements ludiques et jeux extérieurs à thème univers métallique et/ou aluminium | SARL MANAHA | VI 2022.236 | 300 000,00 € |
| 2 | Équipements ludiques et jeux extérieurs à thème univers cordage | LUDICITE | VI 2022.237 | 300 000,00 € |
| 3 | Équipements ludiques et jeux extérieurs à thème univers HPL | LUDICITE | VI 2022.238 | 300 000,00 € |
| 4 | Équipements ludiques et jeux extérieurs à thème univers sportif | GROUPEMENT SAS LM CONCEPT AMENAGEMENT (MANDATAIRE) / EURL LAGIER CATENA | VI 2022.239 | 300 000,00 € |
| 5 | Fourniture et pose de sols souples | GROUPEMENT SAS LM CONCEPT AMENAGEMENT (MANDATAIRE) / EURL LAGIER CATENA | VI 2022.240 | 300 000,00 € |

Considérant que le CCAP, en son article 5.2 « modalités de variation de prix », prévoyait l'index de révision 001652791 « Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - Articles de sport, jeux et jouets et autres produits manufacturés (FB0AG32C00) »,

Considérant que l'INSEE a arrêté la série 001652791. Aussi, la révision doit s'effectuer par la série équivalente 010764028 « Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – G32C – articles de sport, jeux et jouets et autres produits manufacturés »,

Considérant que la présente modification, passée en application de l'article R2194-8 du Code de la commande publique, a pour objet de remplacer l'index 001652791 par l'index 010764028,

Considérant que le montant maximum annuel de 300 000,00 HT de chaque lot demeure inchangé,

Le Conseil municipal,
réuni le jeudi 31 octobre 2024 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

Approuve à l'unanimité

Article 1 la conclusion des modifications n° 1 des accords-cadres VI2022.236, VI2022.237, VI2022.238, VI2022.239 et VI2022.240 passés avec les titulaires précités,

Article 2 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Laurence Mondon, 2ème adjointe

Par délégation de fonction,
Jacquet Hoarau, 1er adjoint

MARCHÉS PUBLICS **EXE10**
MODIFICATION DU MARCHÉ PUBLIC N°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur

**Commune du Tampon
Service de la Commande Publique
256 rue Hubert Delisle – CS32117
97831 LE TAMPON CEDEX**

B - Identification du titulaire du marché

**SARL MANAHA
6, IMPASSE DES CITRONNELLES
97421 LA RIVIERE SAINT LOUIS
TÉL : 0692 22 65 97
manaha.sarl@gmail.com**

C - Objet du marché

■ **Objet du marché public :**

FOURNITURE ET POSE D'EQUIPEMENTS LUDIQUES, SPORTIFS ET DE REVETEMENT DE SOLS

Lot 1 : Équipements ludiques et jeux extérieurs à thème univers métallique et/ou aluminium – Marché VI2022.236

■ **Date de la notification du marché public : 23/11/2022**

■ **Montant maximum annuel initial du marché public : 300 000 € HT**

■ **Délai d'exécution : L'accord cadre est conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification. Il est reconductible tacitement par période annuel sans dépassé quatre ans d'exécution**

D - Objet de la modification du marché public.

■ **Modifications :**

L'accord-cadre VI2022.236 a été notifié le 23/11/2022 à la société MANAHA pour un maximum annuel de 300 000,00 € HT.

Le CCAP en son article 5.2 « modalités de variation de prix » prévoyait l'index de révision 001652791 « Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - Articles de sport, jeux et jouets et autres produits manufacturés (FB0AG32C00) ».

L'INSEE a arrêté la série 001652791. Aussi, la révision doit s'effectuer par la série équivalente 010764028 « Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – G32C – articles de sport, jeux et jouets et autres produits manufacturé ».



La présente modification a pour objet de remplacer l'index 001652791 par l'index 010764028.

■ Incidence financière de la modification :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché :

NON

OUI

Le montant maximum annuel de 300 000,00 HT reste inchangé.

■ Autres clauses :

Toutes les autres dispositions du marché qui ne se trouvent pas modifiées par la présente modification demeurent inchangées.

E - Signatures

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|--|---------------------------|-----------|
| | | |

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A :, le
Signature
(Représentant du pouvoir adjudicateur)

G - Notification de la modification au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »
A, le
Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

MARCHÉS PUBLICS

EXE10

MODIFICATION DU MARCHÉ PUBLIC N°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur

**Commune du Tampon
Service de la Commande Publique
256 rue Hubert Delisle – CS32117
97831 LE TAMPON CEDEX**

B - Identification du titulaire du marché

**LUDICITE
13 BIS, RUE MARCÉL CARNÉ
97420 LE PORT
TÉL : 0262 27 10 05
technique.ludicite@gmail.com**

C - Objet du marché

■ **Objet du marché public :**

FOURNITURE ET POSE D'EQUIPEMENTS LUDIQUES, SPORTIFS ET DE REVETEMENT DE SOLS

Lot 2 : Équipements ludiques et jeux extérieurs à thème univers cordage – Marché VI2022.237

Lot 3 : Équipements ludiques et jeux extérieurs à thème univers HPL – Marché VI2022.238

■ **Date de la notification du marché public : 23/11/2022**

■ **Montant maximum annuel initial du marché public : 300 000 € HT**

■ **Délai d'exécution : L'accord cadre est conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification. Il est reconductible tacitement par période annuel sans dépassé quatre ans d'exécution**

D - Objet de la modification du marché public.

■ **Modifications :**

Les accords-cadres VI2022.237 et VI2022.238 ont été notifiés le 23/11/2022 à la société LUDICITE pour un maximum annuel de 300 000,00 € HT.

Le CCAP en son article 5.2 « modalités de variation de prix » prévoyait l'index de révision 001652791 « Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - Articles de sport, jeux et jouets et autres produits manufacturés (FB0AG32C00) ».

L'INSEE a arrêté la série 001652791. Aussi, la révision doit s'effectuer par la série équivalente 010764028 « Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – G32C – articles de sport, jeux et jouets et autres produits manufacturé ».

La présente modification a pour objet de remplacer l'index 001652791 par l'index 010764028.

■ Incidence financière de la modification :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché :

NON

OUI

Le montant maximum annuel de 300 000,00 HT reste inchangé.

■ Autres clauses :

Toutes les autres dispositions du marché qui ne se trouvent pas modifiées par la présente modification demeurent inchangées.

E - Signatures

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|--|---------------------------|-----------|
| | | |

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A :, le
Signature
(Représentant du pouvoir adjudicateur)

G - Notification de la modification au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »
A, le
Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

MARCHÉS PUBLICS

EXE10

MODIFICATION DU MARCHÉ PUBLIC N°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur

**Commune du Tampon
Service de la Commande Publique
256 rue Hubert Delisle – CS32117
97831 LE TAMPON CEDEX**

B - Identification du titulaire du marché

**GROUPEMENT SAS LM CONCEPT AMENAGEMENT (MANDATAIRE) / EURL
LAGIER CATENA
11, RUE GEORGES AZEMA
97430 LE TAMPON
TÉL : 0692 65 44 91
olivier.lagier@catenapro.fr**

C - Objet du marché

■ **Objet du marché public :**

FOURNITURE ET POSE D'EQUIPEMENTS LUDIQUES, SPORTIFS ET DE REVETEMENT DE SOLS

Lot 4 : Équipements ludiques et jeux extérieurs à thème univers sportif – Marché VI2022.239

Lot 5 : Fourniture et pose de sols souples – Marché VI2022.240

■ **Date de la notification du marché public : 23/11/2022**

■ **Montant maximum annuel initial du marché public : 300 000 € HT**

■ **Délai d'exécution : L'accord cadre est conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification. Il est reconductible tacitement par période annuel sans dépassé quatre ans d'exécution**

D - Objet de la modification du marché public.

■ **Modifications :**

Les accords-cadres VI2022.239 et VI2022.240 ont été notifiés le 23/11/2022 au groupement SAS LM CONCEPT AMENAGEMENT / EURL LAGIER CATENA pour un maximum annuel de 300 000,00 € HT.

Le CCAP en son article 5.2 « modalités de variation de prix » prévoyait l'index de révision 001652791 « Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - Articles de sport, jeux et jouets et autres produits manufacturés (FB0AG32C00) ».

L'INSEE a arrêté la série 001652791. Aussi, la révision doit s'effectuer par la série équivalente 010764028 « Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – G32C

– articles de sport, jeux et jouets et autres produits manufacturé ».

La présente modification a pour objet de remplacer l'index 001652791 par l'index 010764028.

■ Incidence financière de la modification :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché :

NON

OUI

Le montant maximum annuel de 300 000,00 HT reste inchangé.

■ Autres clauses :

Toutes les autres dispositions du marché qui ne se trouvent pas modifiées par la présente modification demeurent inchangées.

E - Signatures

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|--|---------------------------|-----------|
| | | |

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A :, le
Signature
(Représentant du pouvoir adjudicateur)

G - Notification de la modification au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)